CARITATIF. Une association pour aider les enfants de Madagascar

Maurice Sitbon, retraité baulois, a lancé il y a deux mois l'association Agir pour les enfants de Madagascar. Son but : assurer la scolarisation et le suivi médical d'enfants malgaches issus de milieux défavorisés, grâce aux parrainages.

« Madagascar est un pays en grande souffrance ». 92 % de la population vit dans l'extrême pauvreté. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est très élevé. Plus d'un million d'enfants y sont victimes d'exclusion scolaire.

Cette situation, Maurice Sitbon la connaît bien. Directeur d'école de profession, il a travaillé à Antananarivo (capitale de Madagascar) pendant trois ans, avant de revenir en France, à La Baule notamment où il a dirigé une année l'école Paul-Minot.

Avec son association, Maurice Sitbon espère donner leur chance aux enfants malgaches les plus défavorisés

« 25 € par mois »

« Face à une telle misère, je ne pouvais pas rester les bras croisés », explique-t-il. Un temps membre d'une ONG parisienne, puis de l'association guérandaise Vahiny Madagascar, Maurice Sitbon a décidé de créer sa propre organisation à La Baule. Le 1er avril dernier, c'était chose faite. Aujourd'hui, Agir pour les enfants de Madagascar compte une quinzaine d'adhérents. Le principe de ses parrainages est simple, assure son fondateur : **« Toute personne intéressée s'engage à payer 25 € par mois** [auxquels s'ajoutent les 35 € annuels d'adhésion]. **Cette somme est ensuite utilisée pour les frais de scolarité, de cantine, le suivi médical ainsi que pour l'achat de vêtements ou de matériel scolaire… »**

Aucun doute sur la destination de l'argent donné. Maurice Sitbon fait le voyage, plusieurs fois par an, pour déposer en mains propres les sommes récoltées. Sur place, il est en lien avec les représentants de deux établissements : l'orphelinat de Talata-Volonondry et l'association ADSAA qui œuvre dans le quartier des « 67 hectares », un **« bidonville »**. Ce sont eux qui gèrent l'argent issu des parrainages. **« Je ne garde rien. Par contre, je leur demande que, sur cette somme, ils prélèvent un euro par mois pour être déposé sur un livret d'épargne au nom de l'enfant »**, souligne Maurice Sitbon. **« Un euro, pour nous, ça n'est rien mais dans un pays où le Smic s'élève à 36 € par mois, c'est beaucoup ».**

Un lien entre les parrains et les enfants

Contrairement à d'autres associations humanitaires, Agir pour les enfants de Madagascar assure un lien **« personnel »** entre les parrains et les enfants parrainés. Par exemple, **« tous les trois mois, les parrains reçoivent une copie du livret scolaire de l'enfant »**, relate Maurice Sitbon.

Outre les parrainages, le président de l'association souhaite mettre en place différents projets à Madagascar : la reconstruction de l'école de Bongatsara, ravagée par le cyclone Enawo, ou encore la création d'un centre d'accueil pour les jumeaux. En effet, **« une terrible tradition persiste dans la région de Mananjary, à environ 500 km au sud d'Antananarivo**, raconte Maurice Sitbon. **Les jumeaux y sont abandonnés, sous prétexte qu'ils portent malheur. Autrefois, ils étaient même tués à la naissance ! »**

Bénédicte Le Coz

UTILE

Contact : agir.madagascar@free.fr, www.agir-madagascar.com, tél. : 06 08 06 99 88.